

APRÈS TOUT ACTE,



✓ Désinfection

Veillez aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un **facteur important de la durée et de la qualité de la cicatrisation.**



✓ Exposition

Ne vous exposez pas **au soleil**. Évitez les baignades (**mer, piscine**) pour une **meilleure cicatrisation.**



✓ Cicatrisation

Appliquez une **crème grasse** durant les deux premières semaines après l'acte.



POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ LE PROFESSIONNEL QUI A RÉALISÉ L'ACTE.

EN CAS DE COMPLICATION, CONSULTEZ UN MÉDECIN.



⚠ À retenir

Les piercings, les tatouages, les maquillages permanents peuvent :

Être à l'origine d'infections

Transmettre des infections (bactériennes, virales, fongiques, parasitaires)

Être douloureux

VOTRE ÉTAT DE SANTÉ PEUT CONTRE-INDIQUER L'ACTE ENVISAGÉ

Les tatouages et les maquillages permanents sont des actes irréversibles. Les piercings peuvent laisser des cicatrices.

Service de santé publique
Direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie
dass@gouv.nc / www.dass.gouv.nc / 24.37.18

MAQUILLAGES PERMANENTS, TATOUAGES ET PIERCINGS

PRÉCAUTIONS ET RISQUES



© DASS - LUNE

www.dass.gouv.nc



LES PROFESSIONNELS DOIVENT INFORMER LEURS CLIENTS, AVANT CHAQUE ACTE, DES RISQUES AUXQUELS ILS S'EXPOSENT ET DES PRÉCAUTIONS À RESPECTER.

Avant tout acte



DEMANDEZ AU PROFESSIONNEL SI :

- ✔ il a bien suivi **la formation** aux conditions **d'hygiène et de salubrité**;
- ✔ **l'ensemble des règles d'hygiène et de salubrité** énoncées par les articles du code de la santé publique de la Nouvelle-Calédonie sont bien respectées;
- ✔ les produits de tatouage (**pigments colorés et tiges de piercing**) **sont conformes** à la réglementation en vigueur.

+ À savoir

Un code couleur officiel identifie les établissements inspectés qui répondent aux critères d'hygiène.

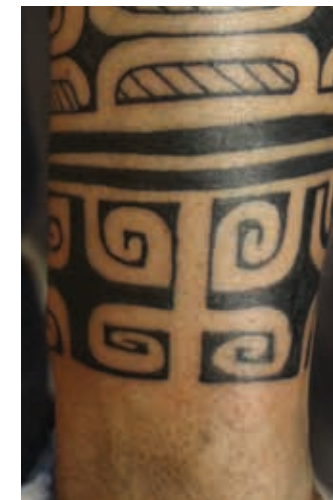
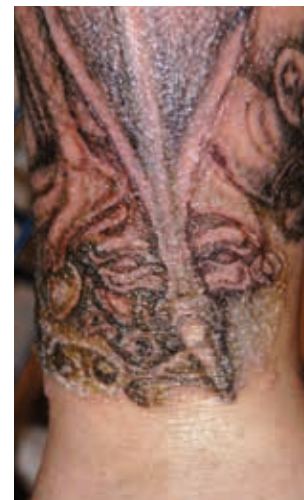
-  **Établissement approuvé**
-  **Établissement en cours d'amélioration**
-  **Établissement potentiellement dangereux**

Ce code est consultable sur www.dass.gouv.nc

QUELS SONT LES RISQUES ?

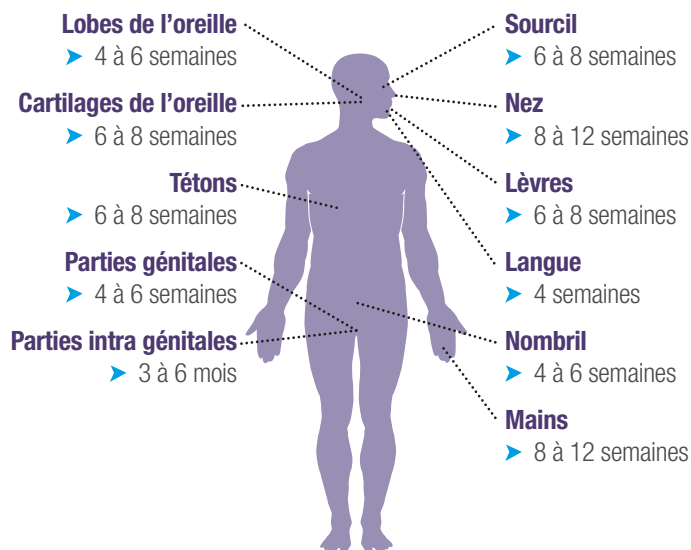
Tous les piercings, quelle que soit la partie du corps concernée, les tatouages et les maquillages permanents peuvent être douloureux et entraîner des saignements et / ou des projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles). Ils peuvent ainsi transmettre des infections (bactériennes le plus souvent, mais aussi les virus des hépatites B et C, le virus du sida).

L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client, et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.



▶ **LES TATOUAGES CICATRISENT SOUS 2 À 3 SEMAINES**

▶ **LES PIERCINGS CICATRISENT SOUS 3 À 12 SEMAINES :**



VOTRE ÉTAT DE SANTÉ PEUT CONTRE-INDIQUER L'ACTE ENVISAGÉ. SONT NOTAMMENT CONCERNÉES :



- les personnes souffrant d'épilepsie, d'hémophilie, de diabète, d'insuffisance cardiaque, d'un cancer évolutif;
- les personnes sous traitement anticoagulant, sous corticoïdes, sous chimiothérapie ou sous aspirine;
- les personnes rencontrant des problèmes de peau tels que l'eczéma, le psoriasis, l'acné, l'herpès ou les cicatrices (chéloïdes);
- il est également déconseillé de pratiquer ces actes sur les femmes enceintes et allaitantes.

▶ Cette liste n'étant pas exhaustive, il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et votre médecin traitant.